

Le point sur L'expulsion des enfants sans-papiers

■ Des mesures de régularisation au cas par cas de parents d'enfants étrangers scolarisés ont été annoncées en juin par le gouvernement, sans réussir à désamorcer le mouvement populaire en faveur de ces familles.

Parrainages, manifestations... Les actions pour « protéger » les enfants de sans-papiers et les jeunes majeurs étrangers scolarisés dans les écoles du Loiret ne faiblissent pas. Et ce, malgré les régularisations annoncées par le gouvernement.

Symboliquement, des dizaines d'élus, personnalités et citoyens du Loiret ont parrainé, ce week-end, des jeunes menacés d'expulsion. Au total, quarante-et-une cérémonies ont eu lieu à La Ferté-St-Aubin, Fleury-les-Aubrais, Orléans et St-Jean-de-la-Ruelle. Deux autres sont programmées aujourd'hui et demain, à Chanteau et Semoy. Comme ailleurs en France, ces manifestations de « désobéissance civique » ont été organisées par la Cimade et le Réseau éducation sans frontière. Pour ces associations, le 1^{er} juillet était « le jour de l'ouverture de la chasse à l'enfant ». Une « affirmation mensongère et

outrancière », a réagi samedi le préfet du Loiret, qui a répété « qu'il n'y aurait pas de reconduite systématique de familles d'étrangers n'ayant pas obtenu de droit au séjour. (...) La situation de ces familles est, par ailleurs, susceptible d'être régularisée. »

Une circulaire et un médiateur

Et le représentant de l'État d'estimer : « Le premier devoir des élus, et de tous, français ou étrangers souhaitant demeurer en France, est de respecter nos institutions et nos lois. »

L'été dernier, des parents d'élèves et des enseignants se sont mobilisés autour de jeunes scolarisés dont les parents étaient visés par un arrêté de reconduite à la frontière. Ce fut, dans le Loiret, le cas de Kankou, une collégienne malienne, dont la mère a finalement été régularisée. Ce fut aussi le cas de Rachel et Jonathan, vivant à Sens (Yonne). Ces adolescents congolais s'étaient cachés après l'arrestation de leur mère, empêchant ainsi son renvoi. Le ministre de l'Intérieur avait, en octobre, suspendu les expulsions jusqu'à la fin de l'année scolaire. Face au mouvement populaire de soutien qui n'a cessé de grandir depuis, Nicolas Sarkozy a

publié le 13 juin une circulaire permettant de régulariser au cas par cas les parents d'enfants scolarisés, résidant en France depuis au moins deux ans. Les familles ayant une attestation de séjour même très temporaire et les jeunes majeurs sont exclus de ces mesures. Le ministre a aussi nommé un médiateur national, l'avocat Arno Klarsfeld, pour « harmoniser » les décisions. Les familles ont jusqu'au 13 août pour déposer un dossier. Dans le Loiret, une petite soixantaine l'avait déjà fait la semaine dernière, dont un quart *a priori* régularisable.

Sandrine Séon.

L'hébergement revu à la baisse

Plus question pour l'État de loger des étrangers déboutés du séjour et n'ayant pas, à ce titre, « vocation à se maintenir sur le territoire ». La préfecture du Loiret, qui a annoncé début juin une refonte du système d'hébergement d'urgence, va diminuer le financement des nuitées d'hôtel. La Croix-Rouge qui gérait ces chambres a été écartée. Et c'est désormais, l'Adage qui « guidera les familles dans leurs démarches en vue d'obtenir soit une aide au retour soit la régularisation de



SAMEDI, A ORLÉANS. Ce week-end, quarante-et-une cérémonies de parrainage républicain ont eu lieu dans le Loiret. Deux autres sont programmées aujourd'hui et demain, à Chanteau et Semoy. (Photo : Th. Bougot)

leur situation, en application de la circulaire du 13 juin ». L'association a commencé ce travail, hier, dans des locaux au 2 avenue de la Libération à Orléans. Dans l'attente, les familles continuent à être hébergées. Mais dans la plus grande confusion. Vendredi, certains hôteliers leur avaient ainsi ordonné de partir. En alerte, les réseaux associatifs demandent des « conditions décentes de relogement ». Une entrevue est prévue cet après-midi en préfecture.

REPÈRES

■ **Aide au retour doublée**
Le gouvernement a doublé pour deux mois le montant de l'aide au retour proposée aux étrangers irréguliers (13.000 € au lieu de 6.500 par exemple pour un couple et trois enfants). Une seule famille l'a, pour l'heure, sollicitée dans le Loiret.

■ **La région solidaire**
Le conseil régional du Centre a adopté vendredi un texte de soutien aux enfants sans-papiers et à ceux qui les parrainent. Ont voté pour les élus

du PS, PC et Verts ; contre ceux de l'UMP et du FN, les UDF se sont abstenus. Une subvention a été accordée au Secours populaire pour accueillir les enfants cet été.

■ **Jeunes majeurs**
Ils sont arrivés seuls en France encore mineurs. Après avoir été pris en charge par les services sociaux et avoir entrepris des études, ils doivent repartir. Leurs parents ont des titres de séjour mais pas eux. Une trentaine de jeunes majeurs étrangers scolarisés dans le Loiret sont ainsi expulsables.